

Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission, du 17 juin 2014, déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Numéro de l'aide	SA.60868 (2020/X)
État membre	Espagne
Numéro de référence de l'État membre	ES 51
Nom de la région (NUTS)	RIOJA Article 107(3)(c)
Organe octroyant l'aide	AGENCIA DE DESARROLLO ECONÓMICO DE LA RIOJA (ADER) MURO DE LA MATA 13-14. 26071 LOGROÑO (LA RIOJA) www.ader.es
Titre de la mesure d'aide	INV - Fomento de la investigación, desarrollo e innovación. (Prórroga SA.50742)
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Orden DEI/10/2018, de 1 de marzo, por la que se aprueban las bases reguladoras de la concesión de subvenciones por la Agencia de Desarrollo Económico de La Rioja destinadas al fomento de la investigación, desarrollo e innovación (I+D+i), en régimen de concesión directa (BOR N° 28, de 7 de marzo de 2018) Resolución 1253/2020, de 17 de diciembre, de la Consejería de Desarrollo Autónomo, por la que acuerda la prórroga de las medidas exentas que se acogen al Reglamento (UE) número 651/2014, de la Comisión de 17 de junio de 2014, por el que se declaran determinadas categorías de ayudas compatibles con el mercado interior en aplicación de los artículos 107 y 108 del Tratado (RGEC) (BOR N° 174, de 28 de diciembre de 2020)
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	Prolongation SA.50742
Durée	01.01.2021 - 31.12.2023
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide
Type de bénéficiaire	-
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 18 (millions)
Pour les garanties	-
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention/Bonification d'intérêts
Référence à la décision de la Commission	-
Si cofinancement par des fonds communautaires	FEDER - EUR 1.50 (millions)

Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides à finalité régionale – aides à l'investissement (art. 14) – Régime	10 %	
Aides à l'investissement en faveur des PME (art. 17)	20 %	
Aides aux services de conseil en faveur des PME (art. 18)	50 %	
Aides en faveur des jeunes pousses (art. 22)	1 EUR	
Recherche fondamentale [article 24, paragraphe 2, point a)]	100 %	
Recherche industrielle [art. 25, paragraphe 2, point b)]	60 %	
Développement expérimental [art. 25, paragraphe 2), point c)]	40 %	
Études de faisabilité [article 25, paragraphe 2, point d)]	50 %	20 %
Aides en faveur des pôles d'innovation (art. 27)	55 %	
Aides à l'innovation en faveur des PME (art. 28)	100 %	
Aides à l'innovation de procédé et d'organisation (art. 29)	50 %	
Aides à l'embauche de travailleurs défavorisés sous forme de subventions salariales (article 32)	50 %	
Aides à l'emploi de travailleurs handicapés sous forme de subventions salariales (article 33)	75 %	

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide

http://ias1.larioja.org/boletin/Bor_Boletin_visor_Servlet?referencia=14999371-1-PDF-535537